

La situation géographique

Site Louis Duflos :

(Résidences la Corvette, la Caravelle, la Frégate)
87, Rue de la Paix 62200 BOULOGNE-SUR-MER
03 21 99 30 66

 Ligne K ou A
 A 16 en provenance de Calais sortie 32
 A 16 en provenance de Touquet sortie 30

Résidence l'Océane

36, Rue Beaufort 62200 BOULOGNE-SUR-MER
03 21 99 38 86

 Ligne K ou A
 A 16 en provenance de Calais sortie 32
 A 16 en provenance de Touquet sortie 30

Résidence Jean-François SOUQUET

Allée Jacques Monod 62200 BOULOGNE-SUR-MER
03 21 99 30 33

 Ligne C ou D
 A 16 en provenance de Calais sortie 31
 A 16 en provenance de Touquet sortie 30



EHPAD du Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer
<https://www.facebook.com/ehpadchboulogne/>



Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer
<https://www.facebook.com/CHBoulogne/>



Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer
www.ch-boulogne.fr
onglet « Maisons de retraite / EHPAD »

IPNS-Communication CHB - juillet 2022

Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
et Unité de Soins Longue Durée

EHPAD / USLD du Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer

Le choix d'une maison de retraite ou d'une résidence pour personnes âgées va dépendre de plusieurs points : état de santé, situation familiale, situation géographique, revenus... Retrouvez quelques informations sur les différentes solutions d'hébergement.



Site Louis Duflos :
La Corvette
La Caravelle
La Frégate

Résidence l'Océane



Résidence
Jean-François SOUQUET

Les différents mode d'hébergement

■ L'hébergement permanent

Type d'hébergement destiné aux personnes ne pouvant plus vivre au domicile qui sont âgées de 60 ans ou plus mais également pour les personnes de - 60 ans sur dérogation en fonction de l'état de santé.

Prise en charge du résident 24h/24 et 365 jours par an.

■ L'accueil de jour

Destiné aux personnes âgées de 60 ans ou plus, vivant toujours à domicile, afin de maintenir les capacités d'autonomie le plus longtemps possible.

Cet accueil de jour se déroule au sein de la Résidence la Caravelle (site Louis Duflos), 3 jours par semaine (le lundi, mercredi et vendredi) de 10h à 16h30, possibilité en demi-journée de 13h à 16h30.

■ L'hébergement temporaire

Destiné aux personnes âgées de 60 ans ou plus, dont le maintien à domicile est temporairement compromis (aidant principal malade, soutien ponctuel pour la famille) ou avant une entrée en hébergement permanent.

Cet hébergement est proposé à la Résidence l'Océane pour une durée de 90 jours par an maximum (successifs ou par petites périodes).

Les tarifs

Le tarif des Etablissements pour Personnes Agées Dépendantes) se compose :

■ du tarif hébergement

Ce tarif couvre les dépenses hôtelières (repas, logement).

■ du tarif dépendance

Une partie de ce tarif est pris en charge majoritairement par le Conseil Départemental du Pas de Calais au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Le solde (appelé ticket modérateur) est à régler par le résident.

Ces tarifs sont déterminés par le Conseil Départemental du Pas de Calais (62).

Les frais de séjour sont payables à terme échu.

	Tarif hébergement / jour	Tarif dépendance / jour	Tarif mensuel pour 31 jours *
EHPAD (la Corvette, la Frégate, l'Océane, Centre Jean François Souquet)	54€12	5€48	1 847€60
USLD (Centre Jean François Souquet)	54€20	7€50	1 912€70

* (frais de dépendance + frais d'hébergement)

L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)

Si le résident et/ou sa famille ne peut subvenir en totalité aux frais de séjour, une demande d'aide sociale à l'hébergement peut être réalisée auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de résidence de la personne âgée avant son admission en établissement.

L'aide sociale à l'hébergement n'intervient qu'après épuisement des ressources du bénéficiaire (un reste à vivre de 10% est laissé au résident) et d'une éventuelle participation de ses proches en tant qu'obligés alimentaires (Article 205 du Code Civil).

Les conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier comportant :

- un **dossier administratif**,
- un **certificat médical** (établi par le médecin traitant).



La Commission d'admission étudie, une fois tous les 15 jours, les dossiers de demande d'admission.

L'objectif de cette commission est de :

- **déterminer l'orientation médicale** (l'établissement le mieux adapté au futur résident),
- **planifier les éventuelles visites de pré-admission** compte-tenu des places disponibles dans les établissements.

Pour tout renseignement et/ou instruction d'un dossier d'accueil de jour ou d'hébergement permanent, vous pouvez contacter le secrétariat du site Louis Duflos.

De même, concernant l'hébergement temporaire, vous pouvez contacter le secrétariat de la Résidence l'Océane.